

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

AMIENS

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 59 dont les noms suivent sont inscrits sur au titre de l'année 2025

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
MM DE MARCO	FAVEREAUX	LAURE	ANGLAIS
M. BELVALETTE		BERTRAND	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. VAN ELSEN		THIERRY	SCIENCES PHYSIQUES
MM GANTOIS	KACZMAREK	MARIE-ANGE	LETTRES MODERNES
MM LEMAITRE	DESPRES	VALERIE	ESPAGNOL
M. METROT		FABIEN	MATHEMATIQUES
M. VERSCHAVE		DAVID	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GOUVENAUX	POTAR	STELLA	ECONOMIE ET GESTION
M. GORRE		DAVID MARCEL	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. CHICHERY		PHILIPPE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. LANCIAUX		SIMON	ANGLAIS
MM LAMOTTE	DANTAN	PASCALE	MATHEMATIQUES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

AMIENS

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
M. ACCARD		CYPRIEN	MATHEMATIQUES
MM FOURNET		VIRGINIE	LETTRES MODERNES
MM GAILLET		CLAIRE	ANGLAIS
MM MINET		GERALDINE	MATHEMATIQUES
MM MOUGET		SANDRA	LETTRES MODERNES
M. BACHELART		BENOIT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LEPLAT		THIBAUT	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
MM FORRAY		AUDE	LETTRES CLASSIQUES
M. STELANDRE		JEROME	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. WASNIEWSKI		SEBASTIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FAUQUEMBERGUE		ELISE MARIE ANN	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM BENARD		STEPHANIE	LETTRES MODERNES
M. BALNY		SEBASTIEN	MATHEMATIQUES
MM BOUCHERON		MARIE	ECO.& GEST. OPT MARKETING
MM SIMONS		CLAIRE	LETTRES CLASSIQUES
MM DOURIEZ DELAHAYE	DELAHAYE	CECILE	MATHEMATIQUES
MM DE BIANCHI		CHRISTELLE	LETTRES MODERNES
M. SCHWARTZ		DAVID	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

AMIENS

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
M. BLANCHARD		FRANCIS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. SENLIS		STEPHANE	MATHEMATIQUES
MM BALLAZ		MARIE-LAURE	LETTRES MODERNES
M. BIREBENT		JEAN-FRANCOIS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. EMORINE		JULIEN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MM RICHARD		ALICE	ESPAGNOL
MM VAN BELLEGEM		AGNES	LETTRES MODERNES
MM SEBERT LILLONI	SEBERT	FABIENNE	LETTRES CLASSIQUES
M. HEBERT		LAURENT	ECO.& GEST. OPT FINANCE ET CONTROLE
M. PASINI		MIKAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. COCHET		FRANCK	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
M. OBERT		FRANK	ECONOMIE ET GESTION (AGREGATION INTERNE)
MM GUAY		ISABELLE	BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE
MM REIX	BOULET	LUCILE	ECO.& GEST. OPT MARKETING
MM CHAUVEL	MATSCHEK	CLAIRE	LETTRES CLASSIQUES
M. ALONSO		JAVIER	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. GUILBAUD		VINCENT	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
M. LEDUC		ERIC	MATHEMATIQUES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

AMIENS

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
MM BERNARD		MELANIE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MM DHERBOMEZ		MURIEL	ANGLAIS
M. DESCHAMPS		DAVID	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
MM MIANNAY	OLIVIER	ELISE	SCIENCES PHYSIQUES
M. MARTIN		ANTOINE	MATHEMATIQUES
M. BAZIN		NICOLAS	MATHEMATIQUES
M. PAVKOVIC		DRAGAN	MATHEMATIQUES
M. LAMARQUE		FABIEN	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
MM CHARTON		FLEUR	LETTRES CLASSIQUES
MM PEGUES		HELENE	LETTRES MODERNES
MM DUMONT		MARIE-ISABELLE	ALLEMAND

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
AMIENS

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 30/06/2025

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Pour le Recteur et par délégation

La cheffe de la Division
des Personnels Enseignants



Marie BROUQUET

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Academie de
AMIENS

- La part des femmes parmi les agents promouvables est de 50.81 %, la part des hommes est de 49.19 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur est de 49.15 %, la part des hommes est de 50.85 %.